



**RESTAURATION
FERROVIAIRE**



Le 06 décembre 2016

ENSEMBLE LE 15 DECEMBRE REFUSONS LA CASSE DE NOTRE STATUT

Conséquence de la loi El Khomri, le Décret n°2016-1540 du 15 novembre 2016 entérine la disparition de 540 des 740 conventions collective dont la nôtre.

Une Convention Collective Nationale (CCN) d'accueil est prévue pour chacune d'entre elles. Le ministère du travail a prévu de rattacher notre convention à celle de la cafétéria. Cette modification si elle aboutit, aura des conséquences visant la suppression de nombreux avantages :

- Grille d'ancienneté
- Complément maladie
- Indemnités de licenciement aujourd'hui supérieures au code du travail
- Gratification jubilaire
- Garantie des avantages acquis en cas de changement d'entreprise
- Etc, etc

La CGT et FO demande notre intégration dans la convention collective de la branche ferroviaire qui regroupe l'ensemble des salariés, publics ou privés travaillant sur le rail. Le syndicat des employeurs ferroviaire l'Union des transports publics (UTP) dont la SNCF est la société ultra majoritaire, le refuse pour le moment.

Seul un rapport de force conséquent nous permettra d'éviter une casse sociale sans précédent.

L'Intersyndicale appelle l'ensemble des salariés de la restauration ferroviaire à la grève le 15 décembre 2016 afin d'obliger les employeurs et le ministère à prendre en compte la spécificité de nos métiers.

**Nous travaillons sur le rail, notre convention collective
doit être celle de la branche ferroviaire.**

**Rassemblement devant le siège
de l'UTP à 11H00.**

**17, rue d'Anjou 75008 Paris
Métros: Madeleine, lignes 8, 12, 14**